Image not found or type unknown

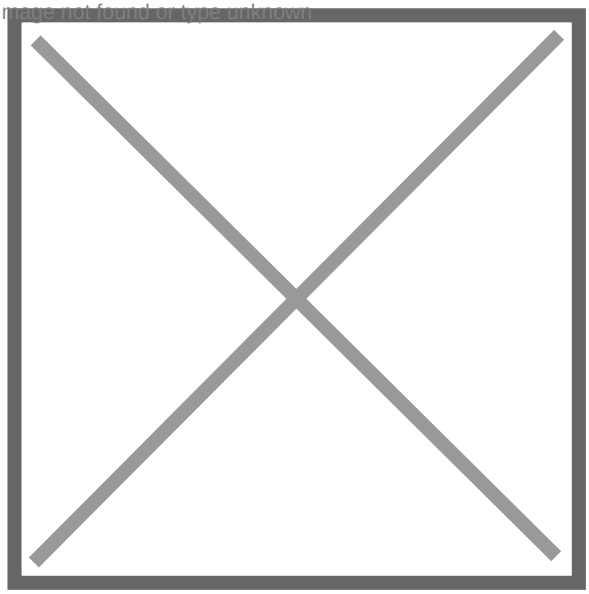

Contrat de professionnalisation, liquidation, repreneur

Par **elsel**, le **27/03/2015** à **18:38**

Bonjour,
Je suis en contrat de professionnalisation depuis septembre 2013, mon diplôme approche et mon contrat arrive à terme le 3 juillet.

Ma société va être au 31 avril en liquidation, le liquidateur va devenir gérant et va avoir tout intérêt à chercher un repreneur.
Le numéro de SIRET va sûrement changer avec la reprise, et donc mon contrat aussi. ors je sais déjà que l'on ne peut pas re-signer un contrat pro une durée inférieure à 6 mois...

Donc la question est : Vais-je pouvoir aller au terme de mon contrat de professionnalisation si le repreneur décide de me garder, malgré le changement de numérotation?

En vous remerciant d'avance pour vos réponses,

Nicolas.

Par **moisse**, le **27/03/2015** à **19:21**

Bonsoir,
[citation] avec la reprise, et donc mon contrat aussi[/citation]
Et donc non il ne va pas changer d'une seule virgule.
Code du travail L1224-1

[citation] si le repreneur décide de me garder,[/citation]
En fait il n'a pas le choix, et vous non plus.
Les dispositions du texte précité s'appliquent aussi bien à l'employeur qu'au salarié.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés